



ÉDITO du Secrétaire Fédéral Réseau

Mes chers collègues,

Depuis le début de la pandémie du COVID-19, les chiffres clés arrêtés le 19/05/2020 ont de quoi nous inquiéter : 143.427 cas confirmés, 99.258 personnes hospitalisées et 28.022 décès.

Seule une attitude responsable de la part des Français, qu'ils soient dirigeants d'entreprises, salariés, étudiants, peut éviter une propagation du virus.

Le port du masque, le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires sont des règles de vie qu'il faut assimiler. Il est primordial de les intégrer à nos gestes quotidiens.

Sur Réseau, je peux constater que la direction a déployé des moyens conséquents. Certes, qui peuvent sembler insuffisants pour certains ou qui sont difficiles à intégrer pour d'autres.

C'est aussi à chacun d'entre nous d'agir en responsabilité et de prendre conscience des dangers de cette maladie.

Le maintien du télétravail, le plus largement possible, est une solution pour éviter de surcharger davantage les transports et contribuer ainsi à réduire les risques de propagation. A condition, bien sûr, que chaque entreprise joue le jeu et développe cette méthode moderne de travail.

Concernant la reprise du travail, il est primordial qu'elle soit progressive et se fasse dans les meilleures conditions possibles. C'est dans cet esprit que l'équipe Réseau de l'UNSA-Ferroviaire a créé un groupe de travail afin d'analyser les fiches sanitaires et faire des propositions d'améliorations. A cela, s'ajoute les échanges réguliers via les instances pour suivre de près les conditions sanitaires des agents. Tout ceci dans le but de contribuer du mieux possible à la protection de la santé des agents.

Je finirai cet édito en remerciant l'ensemble des cheminots de Réseau qui, grâce à leur professionnalisme et leur dévouement, ont contribué efficacement à la continuité du service public ainsi qu'à la circulation des trains du FRET et des TGV sanitaires.

Christophe THETIER

ZP SUD EST

DECONFINEMENT :

Un préfixe qui change tout, ou presque. Après le confinement décidé par le Président de la République le 16 Mars pour tenter d'endiguer la propagation du Covid-19 et empêcher la saturation des systèmes de santé, il a fallu organiser le déconfinement. Ni trop tôt ni trop vite, pour ne pas gâcher les efforts de plusieurs millions de personnes à travers la France, ni trop tard pour ne pas pénaliser encore davantage des économies très fragilisées malgré des plans de relance économique. Le déconfinement a commencé le 11 Mai, après deux mois de confinement.



Pour l'UNSA-Ferroviaire, la reprise est essentielle mais pas à n'importe quel prix.

Elle doit être progressive, en ayant au préalable, fait l'objet d'une analyse minutieuse pour écarter tout risque de contamination. Il est impératif que chaque agent qui reprend le travail, puisse le faire en toute sérénité.

L'UNSA-Ferroviaire ne s'oppose pas à la reprise du travail si la direction prend conscience de nos alertes et que tout soit fait en mettant l'humain au cœur du sujet (débat, système). Il est urgent de changer de paradigme, il faut trouver les voies et les moyens d'organiser autrement le travail, de faire en sorte que nous n'ayons plus comme seul objectif la productivité mais plutôt la question de la santé et la sécurité des salariés.

Pour **l'UNSA-Ferroviaire seul un dialogue social de qualité et respectueux** permettra de trouver des solutions pour relancer les activités, pour assurer la survie de notre Entreprise et bien sûr, la sauvegarde de nos emplois.

SOMMAIRE

DECONFINEMENT :	1
CSE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL du 20 mai	2
Accidents de travail :	3
CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) :	3
Tables Rondes Métier :	3
Prise obligatoire d'un jour de repos sur le mois de mai 2020...3	
COVID-19 : quelques réponses	4
COVID-19 : le télétravail	5
AXE NORD – L'immense chantier ..	7
Vos Elus au CSE ZP SE	8

DZP Sud Est



CSE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU 20 MAI

L'**UNSA FERROVIAIRE** a rappelé que les salariés du ferroviaire assurent chaque jour leur mission de service public, dans l'intérêt de la nation. Comme dans d'autres secteurs essentiels pour notre pays, ils s'exposent chaque jour aux risques de contamination du COVID-19. Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, les cheminotes et les cheminots méritent une reconnaissance à la hauteur de leur engagement durant cette période difficile, de la part de la Direction et des Pouvoirs Publics.

A la suite de l'annonce du Gouvernement sur la reprise d'activité des entreprises, de plus en plus d'agents de la SA RESEAU se retrouvent à nouveau à la manœuvre. Il importe que chaque agent soit protégé dans l'exercice de ses missions.

Le retour à la normale doit se faire de manière extrêmement progressive et seuls les agents indispensables à la réalisation du service doivent être présents sur le terrain et dans les postes. Pour les autres, priorité doit être donnée au télétravail. L'entreprise doit limiter le recours à l'activité partielle lorsque les salariés peuvent être placés en télétravail, notamment si leurs missions sont indispensables au service même restreint. Dans ce cas précis, l'**UNSA Ferroviaire** ne cautionnera pas qu'ils doivent assumer une surcharge de travail pour rattraper le retard pris durant l'absence.

L'**UNSA Ferroviaire**, rappelle que la santé des agents doit être la priorité. Chacun d'entre eux doit pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles. Chaque décision opérationnelle doit faire l'objet d'une évaluation et d'une analyse de risques.

Il est primordial de respecter les gestes barrière, la distanciation sociale de plus d'un mètre et le port des équipements de protection lorsqu'ils sont nécessaires.

Pour une protection plus efficace des agents, l'**UNSA Ferroviaire** revendique le port du masque pour tous, elle préconise également la possibilité de prendre sa température à tout moment, par le biais de thermomètres frontaux dans les collectifs de travail.

Dans les postes, les bureaux partagés et « open space », où la distanciation minimale ne peut être respectée, l'**UNSA Ferroviaire** préconise un écran facial, en complément du port du masque. La mise en place d'une paroi en plexiglas entre les opérateurs peut dispenser de cet écran.

En présence de plusieurs agents, l'**UNSA Ferroviaire** préconise la mise à disposition de gants jetables. Ceux-ci pourront être utilisés dans la situation où l'urgence nécessite l'intervention d'un autre agent sans avoir le temps

de nettoyer les outils. Le port de gants doit rester à usage unique pour éviter de transporter le virus, ils ne doivent donc être utilisés que sur certaines opérations limitées dans le temps, lorsque le nettoyage est difficilement réalisable.

Pour l'organisation de la production, pour les plus grands sites, il importe d'adapter le nombre de salariés présents simultanément afin de respecter la distanciation sociale.

L'**UNSA-Ferroviaire** revendique la réalisation d'une étude approfondie pour chaque site avec :

- ✓ Recensement des agents dont la présence sur site est indispensable,
- ✓ Organisation des équipes par roulement pour éviter la contamination d'une équipe complète en cas de contact,
- ✓ Respect des gestes barrières et de la distanciation sociale dans les locaux, les réfectoires, les espaces de travail partagés,
- ✓ Mesures spécifiques concernant l'aération et la ventilation des locaux.



En ce qui concerne les briefings et autres réunions, il est plus que souhaitable que ceux-ci se déroulent à l'extérieur si la météo le permet. A défaut, le local prévu à cet effet devra être suffisamment spacieux pour permettre à chacun de respecter la distanciation sociale ou se dérouler en plusieurs fois.

Chaque chantier devra avoir au minimum une vigie COVID-19 qui

s'assure que les gestes barrières, la distanciation sociale, les mesures indiquées dans les fiches soient respectées par les agents et que les équipements de protections sanitaires soient portés. L'**UNSA-Ferroviaire** insiste sur le fait que c'est à la vigie COVID-19 de présenter les fiches sanitaires aux agents lors du briefing et de leur expliquer les mesures à prendre lors du debriefing. Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, la vigie COVID-19 doit être sensibilisée aux risques liés au COVID-19. Il est essentiel qu'elle soit dégagée complètement de la production pour s'assurer que les agents maintiennent les mesures sanitaires tout au long du chantier et travaillent ainsi en toute sécurité vis-à-vis du risque COVID-19 sans oublier les autres risques notamment le risque ferroviaire.

Ces préconisations devraient figurer dans chaque Document Unique mis à jour !

Dans le cas de la coactivité, dans le cas où les salariés des entreprises privées ne seraient pas équipés d'équipements de protection, l'agent SNCF doit pouvoir, le cas échéant, exercer son droit de retrait de plein droit s'il se sent en danger.

L'**UNSA Ferroviaire** a choisi l'action en participant à l'amélioration des fiches de prévention sanitaires. Grace à ses nombreuses revendications qui ont été retenues par la direction, la santé et la sécurité des agents sur les différents chantiers ont été considérablement améliorées.

DZP Sud Est



L'**UNSA Ferroviaire** ne nie pas la difficulté du moment et le travail accompli par tous les Managers au plus près des Agents mais la teneur du dossier qui est soumis à l'analyse des élus est vraiment trop générale, trop peu précise, nombre de nos questions sont restées sans réponse.

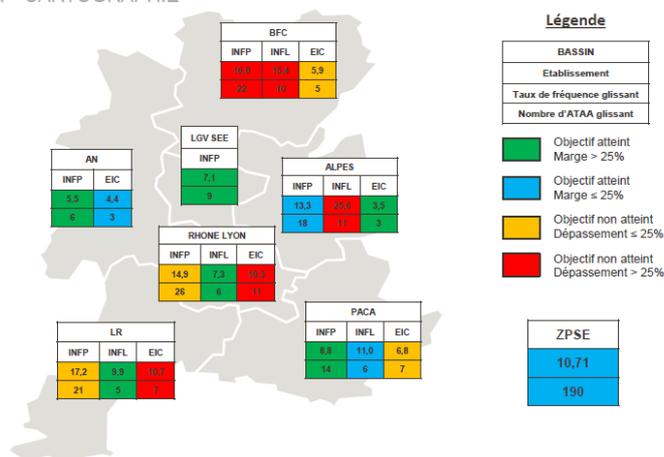
Devant la légèreté du dossier, l'**UNSA Ferroviaire** a été contrainte de voter **CONTRE** le projet de reprise de l'activité tel qu'il a été présenté aux élus lors du CSE du 20 mai 2020.

Comme nous, M. BANCEL a reconnu au cours de la téléconférence des gestes Métiers du 6 mai, l'utilité d'une remontée des Présidents de CSSCT pour éclairer la réalité des actions menées dans les Etablissements et des expressions faites par les Représentants des Salariés dans ces instances.

ACCIDENTS DE TRAVAIL :

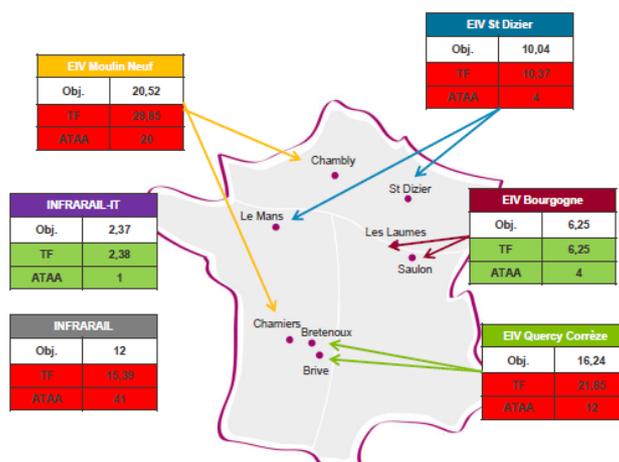
PILOTAGE SST – RÉSULTATS TF ET NOMBRE AT (30 - 04 - 2020)

ATAA – CARTOGRAPHIE



BILAN SECURITE DU PERSONNEL (30 - 04 - 2020)

ATAA – TF – INFRARAIL



On constate une nette amélioration des indicateurs dans la plupart des établissements, qui est en grande partie due à la baisse de charge.

En parallèle, il y a eu deux ESR (événement sécurité remarquable) en janvier (Infrapole BFC et Infralog Lyon). Les actions de prévention à posteriori sont en cours ou réalisées.

La délégation **UNSA ferroviaire** a mis en garde la DZP SE sur le risque de recrudescence d'accidents à la reprise car les agents ne sont pas rompus aux nouveaux gestes sécurité et sont pour le moins préoccupés par la situation sanitaire.

CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) :

Un tour des 9 CSSCT a été fait en séance, un manque de dialogue est constaté dans la plupart des commissions cependant les points hebdomadaires sur la situation vis-à-vis

du risque sanitaire ont été bénéfiques et nous avons pu faire évoluer certaines situations.

TABLES RONDES METIER :

Des tables rondes métier (maintenance et travaux et circulation) ont eu lieu, ça a été l'occasion de rappeler les

décisions prises aux seins des différents métiers et de retrouver le lien qu'il l'existait lors des CPC.

PRISE OBLIGATOIRE D'UN JOUR DE REPOS SUR LE MOIS DE MAI 2020

Pour l'**UNSA ferroviaire** la solidarité est une évidence. Cette crise met à mal le budget de notre entreprise et son financement est incertain, dans ces circonstances, que les salariés doivent poser des jours de congés ne semble pas hors de propos. Il existe cependant, une différence pour nous entre les salariés qui ont continué à travailler tout au long de

la crise pour assurer la continuité du service publique et garantir la sécurité des circulation et ceux qui ont pu rester confiné. Notre délégation a appelé à faire une distinction entre les différents profils, n'ayant pas été entendus nous avons voté contre la prise obligatoire d'un jour de repos supplémentaire pour l'ensemble des cheminots.

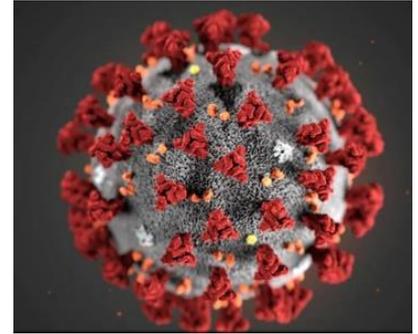
DZP Sud Est



COVID-19 : EN QUESTION

Virus et coronavirus

L'origine du mot « virus » vient du latin « virus » pour désigner le suc des plantes, la semence pour les animaux mais également le venin ou le poison. On nomme les virus en fonction de leur forme détectée au microscope: le rotavirus en forme de roue responsable des gastroentérites, le filovirus en forme de fil (virus Ebola) et coronavirus car en forme de couronne entourée de protubérances. Les coronavirus regroupent une vaste famille de virus pathogènes pouvant déclencher un simple rhume ou pouvant également aboutir à des infections respiratoires chez l'homme.



La COVID-19 et Sars-Cov-2

Dans cette famille de coronavirus, le **virus** qui fait actuellement la une des journaux est le **Sars-Cov-2**. La **maladie** qui en découle est la **COVID-19** (**CO**rona**VI**rus **D**isease (*maladie en anglais*) **19** pour 2019, année de sa découverte).

L'Académie Française est partie du principe que les sigles ont le genre du nom du groupe de mots relatif à l'abréviation.

Par conséquent, COVID-19 désignant **une** maladie (*disease*), les Académiciens ont alors décrété qu'il fallait employer le féminin. Cependant, il ne s'agirait pas d'une décision collégiale de l'Académie Française... un débat subsiste alors.

Symptômes, que faire ?

Depuis le 11 mai, **si vous pensez présenter des symptômes** évocateurs de la Covid-19, **l'UNSA-FERROVIAIRE** vous rappelle que vous pouvez consulter un médecin de soins **au sein des Cabinets Médicaux SNCF**, qui pourra vous orienter ou vous prescrire un test de dépistage dit « virologique » ou « PCR ». Profitez de la médecine de soins SNCF qui fait partie intégrante du régime spécial de la SNCF.

Dans la période de pandémie, les consultations « Covid-19 » au sein des Cabinets Médicaux SNCF sont également ouvertes **aux salarié-e-s contractuel-le-s**.

Dépistage du coronavirus

A la date du 19 mai, en France, seul le **test virologique** par PCR (dans le nez) est reconnu fiable et recommandé pour le **dépistage du coronavirus**.

Le **test sérologique** dans le sang est toujours en cours d'évaluation mais peut-être à la date d'écriture de cet article, autorisé et disponible pour le personnel soignant (hôpital, EHPAD et établissement médico-social) mais également en ville.

Ce test recherche des anticorps liés au coronavirus dans le sang pour déterminer si une personne a déjà été infectée par le SARS-Cov-2.



Dépistage en entreprise

Fin avril, vous avez peut-être entendu l'entreprise Véolia annoncer qu'elle allait dépister tous ses employés après avoir passé des accords avec des laboratoires pharmaceutiques. Or, le Ministère du Travail a été très clair dans son protocole de confinement du 9 mai 2020 « *les campagnes de dépistage organisées par les entreprises pour leurs salariés ne sont pas autorisées* ». En effet, il existe en médecine des principes fondamentaux relatifs au libre choix et au consentement du patient, et au libre exercice du médecin, énoncés par le Code de déontologie médicale et le Code de la Santé Publique.

En effet, même si **l'UNSA-FERROVIAIRE** conseille vivement aux cheminots d'utiliser les services de la Médecine de soins SNCF dont la qualité est unanimement reconnue, nul ne peut légalement obliger aujourd'hui un cheminot à consulter dans le réseau de médecine de soins SNCF, ni lui imposer un test de dépistage, ou d'ailleurs tout autre examen.

Les actions et les conseils de l'UNSA-FERROVIAIRE

Depuis le début de la pandémie Covid-19, **l'UNSA-FERROVIAIRE** se mobilise à tous les niveaux du GPU pour la santé et la protection des salariés, et a ainsi obtenu - entre autres - l'intégration des normes virucides pour les produits « désinfectants », la généralisation des masques et équipements de protection adaptés aux métiers au sein du GPU, et la mise en place auprès du Comité de Direction du GPU, d'un Comité scientifique consultatif issu des Services Médicaux SNCF.

Aujourd'hui, si le « déconfinement » suscite nombre d'incertitudes scientifiques et, donc, de multiples interrogations tout à fait légitimes, il génère également de nombreuses « **infox** ». Il convient donc et d'autant plus dans cette période inédite, de **vérifier la fiabilité des informations, même si elles sont évidemment techniques et complexes**. Ainsi, la Fédération, les élu-e-s et les représentant-e-s de **l'UNSA-FERROVIAIRE**, avec l'expertise, le pragmatisme et la responsabilité qui constituent leur ADN, restent plus que jamais en alerte, mobilisés et vigilants, au service et aux côtés des cheminot-e-s.

En cas d'urgence vitale, composez le 15 ou le 18.

DZP Sud Est



COVID-19 : LE TÉLÉTRAVAIL

Cette période d'urgence sanitaire a contraint l'entreprise à se repenser en s'appuyant notamment sur l'article L1222-11 du code du travail avec la mise en œuvre du télétravail généralisé : article L1222-11 « En cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie ou en cas de force majeure, la mise en œuvre du télétravail peut être considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés. »

Chaque pôle et chaque direction s'est alors interrogé sur les activités pouvant être assurées en télétravail le maintien du lien social via les outils digitaux de communications mis à disposition comme Skype, Teams... avec une vigilance sur la question du droit à la déconnexion, en réalisant de ce fait, au travers de « Temps Réel », des rappels aux salariés sur bonnes pratiques du télétravail via le « Temps Réel ».

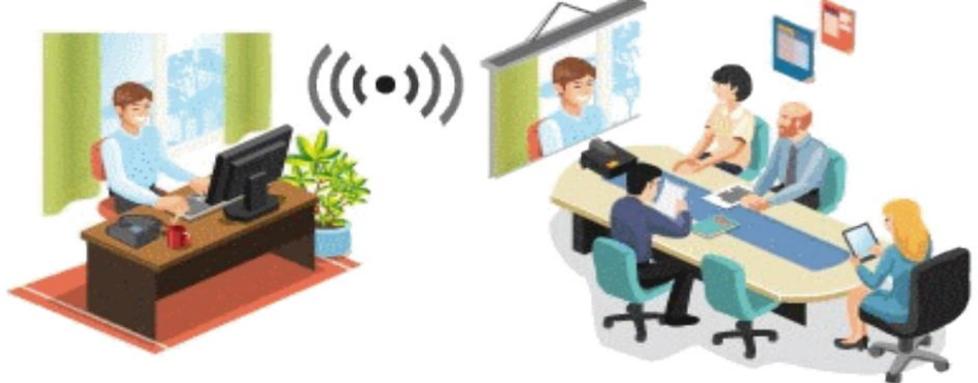
Les conditions particulières dans lesquelles celui-ci a été mis en place ne permettent pas un respect à la lettre de l'accord télétravail signé avec l'Entreprise par l'**UNSA-Ferroviaire**.

Pour autant, pour celles et ceux qui n'avaient jusqu'à présent jamais exercé leurs missions de la sorte, cette reconversion au télétravail est plutôt positive.

Quels sont les avantages du télétravail ?

Les avantages du télétravail sont nombreux, à la fois pour les entreprises et les salariés. Le télétravail permet :

- d'accroître la production et la productivité, de l'ordre de 5 à 30 %
- de réaliser des économies d'échelle sur les locaux et les dépenses courantes



- d'améliorer la qualité de vie de ses salariés au travail et par conséquence d'accroître leur motivation et leur implication
- de faire baisser l'absentéisme et le *turn-over* (rotation du personnel dans l'entreprise)

Pour les salariés, le télétravail permet :

- des économies de temps, notamment celui passé dans les transports
- une meilleure gestion du temps de travail
- une plus grande autonomie dans la gestion des tâches
- une meilleure gestion du rapport entre la vie personnelle et la vie professionnelle

Selon le Ministère du travail 61% des français souhaiteraient télétravailler mais seulement 17% peuvent goûter aux joies du « home office ». Ce taux de pourcentage reste encore en dessous de la moyenne européenne qui approche les 20%.

Obligations et devoirs pour l'Entreprise et les salariés

Le télétravailleur doit avoir les mêmes droits que le salarié exécutant ses missions dans les locaux de l'entreprise et l'employeur doit répondre à des obligations spécifiques à l'égard de ses télétravailleurs.

Le télétravailleur organise son temps de travail dans le cadre de l'accord d'entreprise du 14 juin 2016 relatif à

l'organisation du temps de travail ou de l'accord collectif relatif à la mise en œuvre du Forfait en Jours du 17 mars 2017.

À ce titre, il doit respecter son tableau de service s'il y est soumis. Si une téléconférence est prévue en dehors de ses heures de travail, l'agent n'est pas obligé d'y participer. Il peut légitimement, s'il participe, déclarer des heures supplémentaires.

L'employeur s'engage à ce que la charge de travail et les délais d'exécution soient confiés suivant les mêmes méthodes que celles utilisées pour les travaux exécutés dans l'établissement d'appartenance du salarié.

En tout état de cause, les résultats attendus en situation de télétravail sont équivalents à ceux qui auraient été attendus dans les locaux de l'entreprise.



DZP Sud Est



Assurance

Dans le cadre du Télétravail à domicile, il est recommandé au salarié de déclarer qu'il travaille à domicile auprès de son assureur.

Accident de travail

Comme tout salarié, le télétravailleur bénéficie de la législation relative aux accidents du travail.

Prise en charge des coûts

L'employeur participe mensuellement et forfaitairement aux frais inhérents à l'utilisation partielle à des fins professionnelles de la ligne internet et des frais supplémentaires connexes engendrés par cette organisation. Le montant de cette **participation mensuelle forfaitaire est fixé à 15 €.**

« e-Learning »

Les agents en formation professionnelle sous le mode de « e-learning » sont considérés en TÉLÉTRAVAIL. Le temps de leur formation, ces agents ne devraient pas avoir d'autres missions de télétravail. Ils sont en effet « détachés » de leur poste sur cette période



d'apprentissage.

Espace de travail

Afin de contrer le blurring (absence de frontière entre vie pro et vie perso), il est vivement recommandé de disposer d'un bureau, d'un espace de travail bien à soi ou à défaut, de délimiter même symboliquement d'un lieu où l'on est amené à travailler, tout en établissant des règles de vie communes, si la salarié n'habite pas seul (garde alternée des enfants, répartition des tâches...). Délimiter

les espaces de vie personnelle et de vie professionnelle évite les interférences entre les deux.

Eviter au maximum de télétravailler, assis dans son canapé, l'ordinateur sur les genoux, ou calé sur le ventre...

Pour un télétravail réussi

Afin que le télétravail ne devienne pas une épreuve, qu'il soit régulier ou occasionnel, il doit être le résultat d'un **double volontariat, entreprise et salarié.**

Faire des pauses : le rapport au temps de travail est souvent bouleversé pour un télétravailleur : savoir respecter les horaires qui auront été définis de prise et aussi de fin de service, **l'UNSA Ferroviaire** veillera à l'application du droit à la déconnexion, et savoir parfois couper est important pour une meilleure efficacité.

La petite pause-café que l'on s'accorde au bureau est aussi valable en télétravail.

Et pour la suite ?

Reste à l'entreprise de combattre les idées reçues et à repenser les conditions actuelles de travail, notamment les « open space » n'améliorant ni la créativité, ni la collaboration, ni la communication entre les collaborateurs.

Les conditions de travail dans ces « lieux ouverts » perturbent le quotidien avec une incidence sur la QVT : collègues bruyants, chuchotement imposé, réunion de dernière minute, aucune intimité voire des espaces de réunion vitrés troublant les salariés...

On remarque que ces lieux au départ devant impulser les échanges, sont devenus un frein à la communication. Effectivement, être entendu de tous ne favorise en rien la prise de parole avec pour conséquence une baisse d'interactions entre les collègues et une augmentation du nombre d'échanges par mails !

Sans compter la sensation d'être constamment soumis au regard des autres qui peut rapidement devenir une source de stress, obligeant ainsi les collaborateurs à adopter des comportements d'isolement (se couper du bruit avec un casque, se forcer à avoir l'air occupé sur son ordinateur, etc.). Ce phénomène, couplé au bruit environnant, amène le



collaborateur à s'isoler pour retrouver un peu d'intimité.

La création de ces lieux, sans accompagnement, ont été vecteur de stress pour bon nombre de salariés d'une part retrouvés propulsés du jour au lendemain dans ces nouveaux espaces dépourvus de convivialité et d'autre part arrachés à leur environnement initial rassurant et familial.

Cet espace peut cependant représenter un environnement de travail satisfaisant pour maintenir du lien « physique social » mais il ne doit pas être l'unique option.

Le recours au « home travail » s'inscrit dans une contrainte sociétale, économique et écologique à ne pas négliger.

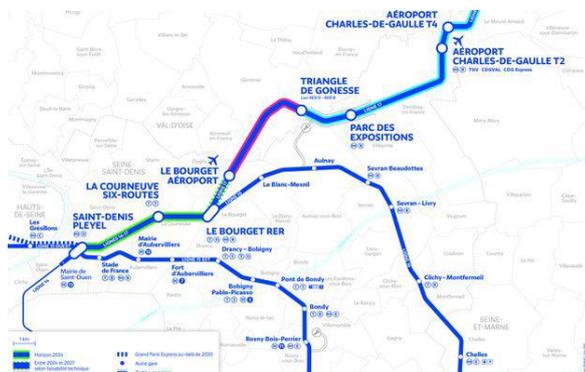
L'entreprise doit pouvoir faire preuve de souplesse lorsqu'un salarié souhaite passer au télétravail et permettre à ceux qui ne sont pas encore prêts ou convaincus, de poursuivre leur activité en présentiel dans des conditions plus favorables les « open space » contribuant à la dégradation des conditions de travail des salariés.

Informations nationales

AXE NORD – L'IMMENSE CHANTIER

Nos politiciens ont ceci d'agaçant : Leur projet étant forcément meilleur que celui de l'autre, ce dernier sera forcément, à leurs yeux, inintéressant et devra bien-sûr attendre. Aussi, sur Paris Nord, devant la quantité de travaux à mener simultanément, la situation était devenue ingérable. Il est maintenant acquis dans la tête de nos responsables politiques qui sont aussi les financeurs, que des arbitrages ont dû être réalisés. Le Préfet CADOT a été mis en place afin de coordonner les projets. Il pilote le Projet Axe Nord qui consiste à suivre et arbitrer les différentes phases de travaux sur la Région de Paris Nord. L'exercice s'avère très complexe, entre la volonté d'acheminer par exemple 900 000 voyageurs sur le RER B tous les jours et dans le même temps, terminer les projets dans les délais avant 2024 pour la plupart.

Tout d'abord, la fiabilisation du Réseau est le premier élément pour un Réseau dit robuste. La mécanisation permet d'accélérer la Régénération des Rails (Via train BOA) et de la Voie (via Suites Rapides). Une maintenance renforcée et la régénération de la caténaire doivent apporter une meilleure fiabilité d'un élément fragile. La Signalisation doit être modernisée, certaines installations datant de plus d'un demi-siècle. Enfin, certains Ouvrages d'Art sont défectueux, l'actualité nous l'a rappelé récemment.



Les projets de modernisation des trains du Quotidien suivent dans l'ordre de priorité. De nouvelles rames **RER NG** et **NEXTEO** sur les RER D & B sont liés afin d'augmenter le débit de trains par heure.

La gare de St Denis, en travaux pour le compte du Schéma Directeur d'Accessibilité, fait partie des gares qui devront être opérationnelles pour les JO de 2024. Le projet pharaonique de la **Gare du Nord**, financé par le groupe Auchan, les interconnexions avec le **Grand Paris Express** doivent également être terminées pour 2024. D'autres projets moins conséquents mais tout à fait nécessaires s'ajoutent au tableau.

On conçoit, suite à l'énumération des projets que le chantier du **CDG Express** bloquant les voies du RER B plusieurs semaines d'affilée, n'étaient pas compatibles avec les autres chantiers en cours. La situation était devenue très tendue entre IDF Mobilités et le préfet Cadot. Le gouvernement tarda à repousser la mise en service du CDG Express à décembre 2025, tant pis pour les JO !

énorme en termes de Sécurité.

Les méthodes de travail pour faire plus de travaux ont été optimisées : D'abord en augmentant encore et toujours, l'externalisation. Puis il faudra optimiser les procédures Travaux, en réduisant les délais de mise en oeuvre des dispositifs de shuntage ou la pose de perches caténaires par exemple. Les entreprises ont parfois moins de 2 heures pour travailler sur une période donnée de 4h.

A l'instar du H00, il est mis place un H00 Travaux dans le but de prendre et de restituer les planches travaux aux heures fixées. Il faut enfin réduire les LTV, en durée et en taux. Par exemple, la suite rapide Zone dense permet une restitution à 80km/h au lieu des 40km/h habituels. Il faut « industrialiser » les coupures : des outils informatiques seront mis en oeuvre dès 2021, avec mise en place de SAM et de Pétards automatisés, qui accéléreront les procédures.

La Délégation UNSA Ferroviaire a rappelé que, comme nous l'avons signalé depuis plusieurs années, cette somme de grands projets ne pouvait pas être envisagée simultanément. La Direction a donc attendu que les arbitrages se fassent au niveau du gouvernement.

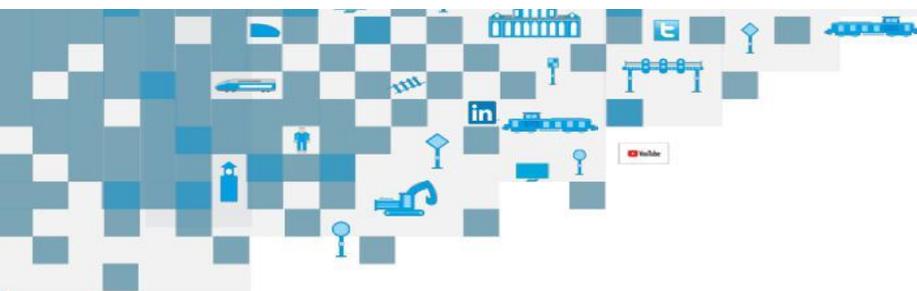
La direction s'entêtait alors en donnant ces deux réponses : plus d'externalisation et des nouvelles embauches. Pour ce qui est de l'externalisation, on peut dire que la direction tient ses promesses ! +50% de 2018 à 2021 ! Quant aux embauches, quelle misère !

La difficulté de recruter liée aux salaires plus attractifs dans les entreprises concurrentes en IDF, ajoutée à la perte du statut et des conditions de travail de nuit et de week-end ont eu raison de cette volonté de recrutements.

L'UNSA-Ferroviaire reconnaît que la mise en place des outils informatiques comme EDepeche, ATOMIC ou DINAMIC permet de gagner un temps précieux et peut sécuriser les échanges.

Cependant la mise en place se fera bien trop rapidement et le temps d'adaptation sera très court. Il ne faudra pas que le système beugue car le risque pour la Sécurité ferroviaire est trop grand.





Vos Elus au CSE ZP SE

ALLARD	Raphaële	allard.r@unsa-ferroviaire.org 07.66.17.15.83	BELLORGET	Jean Yves	bellorget.jy@unsa-ferroviaire.org 06.01.28.11.38.
BUZIO	Lionel	buzio.l@unsa-ferroviaire.org 07.67.36.64.86.	CHARBONNIER	Sébastien	charbonnier.s@unsa-ferroviaire.org 06.78.72.16.39.
COULON	Patrice	coulon.p@unsa-ferroviaire.org	CROS	Delphine	cros.d@unsa-ferroviaire.org
ESCANDE	Pascal	escande.p@unsa-ferroviaire.org 07.60.07.37.91.	GAMELA	Cindy	gamel.a.c@unsa-ferroviaire.org
HENRY	Pierre	henry.p@unsa-ferroviaire.org 06.11.18.39.43.	MAURIN	William	maurin.w@unsa-ferroviaire.org
MURATI	Jean David	murati.jd@unsa-ferroviaire.org	POULEAU	Catherine	pouleau.c@unsa-ferroviaire.org
RAJKOWISKI	Jean Marcel	marcel.rajkowski@reseau.sncf.fr julie.garrelou@reseau.sncf.fr	VIVIER	Marie Laure	vivier.ml@unsa-ferroviaire.org
HUOT MARCHAND	Julie		MEZIGHECHE RS	Karim	Mezigheche.k@unsa-ferroviaire.org 06.34.31.61.51.

VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS :

jecontactemondeleguezpse@gmail.com

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE :

<https://jecontactemondeleg.wixsite.com/unsacsezpse>



SCANNEZ-MOI

J'adhère à l'UNSA !

suivez le lien vers le site de la délégation UNSA Ferroviaire au CSE ZP SE :

<https://jecontactemondeleg.wixsite.com/unsacsezpse>



A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

.....

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS

Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

INFORMATIONS PRATIQUES

www.unsa-ferroviaire.org

UNSA Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis

federation@unsa-ferroviaire.org